

Direction

Julien BOUTTIER

Directeur

Déchargé le mardi

Téléphone

02 97 42 22 70

Courriel

ec.0560379h@ac-rennes.fr

Adresse

11, rue de la Croix Allio

56 420 PLUMELEC

Plumelec, le 8 mars 2016

Objet : Procès-verbal du conseil d'école du lundi 7 mars 2016

Madame, Monsieur,

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 7 mars 2016 à 18h00 dans l'enceinte de l'école, sous la présidence de Julien Bouttier, directeur de l'école.

L'ordre du jour était le suivant :

- Vote du procès verbal du conseil d'école du 2 novembre 2015
- Actions et projets pédagogiques passés, en cours et à venir
- Bilan des travaux effectués et à effectuer dans l'école
- Préparation de la rentrée 2016-2017 (Recrutement des ATSEM, première prévision d'effectif)
- Projet de modification des horaires de l'école à la rentrée 2016 : vote du conseil d'école
- Questions diverses

Veillez trouver ci-joint le procès-verbal de ce deuxième conseil d'école.

Cordialement

Julien BOUTTIER,
Directeur



| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| Mr BOUTTIER <i>Directeur, enseignant de CE1-CE2</i> | Mme DUFOUR <i>Enseignante de CM2</i> | Mme PONT LE ROCH <i>Enseignante de CM1</i> | Mme COUFFIN <i>Enseignante TPS-PS-MS</i> | Mme DELAMAIRE <i>Enseignante CP-CE1</i> Absente, excusée |
| Mme NGUYEN <i>Enseignante de CP-CE1 et CE1-CE2</i> | Mme GONDROY <i>Enseignante de MS-GS</i> | Mme CONAN <i>I.E.N.</i> Absente, excusée | Mr HAMON <i>Maire</i> | Mr LAMARRE <i>Adjoint aux affaires scolaires</i> |
| Mr TESSIER <i>Représentant des parents titulaire</i> | Mme CORLAY-PENHOAT <i>Représentante des parents titulaire</i> | Mme MOUREN <i>Représentante des parents titulaire</i> Absente, excusée | Mme NEDELEC <i>Représentante des parents titulaire</i> | Mme PETIT-PIERRE <i>Représentante des parents titulaire</i> |
| Mr EMERAUD <i>Représentant des parents titulaire</i> Absent, excusé | Mme PESCHOT <i>Représentante des parents suppléante</i> Absente, excusée | Mme LENORMAND <i>Représentante des parents suppléante</i> | Mme TASTARD <i>ATSEM de l'école, invitée par le directeur</i> | Mme LE PELTIER <i>ATSEM de l'école, invitée par le directeur</i> |

Le conseil d'école commence à 18h05.

Mr BOUTTIER explique que Mme TASTARD et LE PELTIER ont été invitées sur demande des représentants de la municipalité. Elles pourront participer aux débats mais ne pourront pas prendre part aux votes.

Deux représentants de parents d'élèves titulaires étant absents, Mme LENORMAND pourra prendre part aux votes. L'ordre du jour est présenté par Mr BOUTTIER aux membres du conseil d'école.

1 - VOTE DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 2 NOVEMBRE 2015

Mr BOUTTIER demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée.

Personne ne s'oppose au vote à main levée.

Mr BOUTTIER demande si un membre du conseil d'école a un désaccord avec ce procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil d'école du 2 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - ACTIONS, PROJETS PEDAGOGIQUES EN COURS ET A VENIR

Classes de maternelles :

Les élèves de PS, MS et GS vont participer ce jeudi 10 mars au P'tit Bal breton à Plaudren avec l'USEP. Les élèves ont appris des danses en classe et vont aller danser avec les élèves de maternelle de l'école publique de Plaudren. Le bal sera animé par des musiciens professionnels.

Projet sur la ferme : Durant cette fin d'année, les élèves de maternelle vont travailler sur le lait et sa transformation. A cette occasion, ils iront visiter une ferme pédagogique en fin d'année.

Classes de CP-CE1 et CE1-CE2

Les élèves de CP et CE1 se rendront au foyer logement pour participer à un loto avec les résidents du foyer, durant la semaine où les élèves de cycle 3 seront en classe de neige.

Classe de CM2

Les élèves de CM2 bénéficieront le 17 mars de l'intervention d'un gendarme sur les dangers d'internet. Cette intervention sera suivie de séances de travail en classe. Le gendarme reviendra en classe afin de faire passer un permis internet aux élèves.

Classe de neige

Mr Bouttier tient à relayer en conseil d'école le commentaire de Mme Conan, IEN des Landes de Lanvaux, concernant la classe de neige. Mme Conan n'est pas favorable à des projets faisant partir des demi-classes (Dans la classe de CE1-CE2, seuls les CE2 partent). Ces projets doivent être des projets de classe. Un futur projet de classe découverte incluant une demi-classe serait donc refusé.

Mme Dufour questionne les représentants de la municipalité au sujet d'une subvention, anciennement nommée « subvention kayak », qui avait été sollicitée en novembre dernier.

Réponse de Mr Lamarre : Cette demande de subvention sera étudiée en commission finance le 29 mars prochain.

Projet musique

Toutes les classes vont participer à un projet musique avec Amélie Ghazarossian, intervenant de l'association Dans tous les sens. Ces interventions auront pour objectif la création de chants et danses pour la kermesse de l'école. Afin de financer ce projet, l'équipe enseignante sollicitera prochainement la subvention Musique. Le reste du financement se fera par l'OCCE.

Conseil d'enfant

Suite au questionnement qui avait commencé en fin d'année scolaire dernière sur les relations entre élèves sur la cour de récréation, l'équipe enseignante a mis en place un conseil d'enfants depuis le début de l'année 2016. Les classes élémentaires ont élu deux délégués qui participent, une fois par période, à un conseil d'enfants, animé par Mme Couffin et Mr Bouttier. Dans chaque classe, existent des conseils dans lesquels les enfants échangent, discutent. Les délégués élus font remonter les idées, les points forts, les problèmes qu'ils rencontrent. Le premier travail de ce conseil de délégués est la mise en place d'un règlement de cour. Les délégués ont également bénéficié de « formations » pour mieux appréhender leur rôle.

3 - BILAN DES TRAVAUX EFFECTUES ET A EFFECTUER

Travaux effectués

- Le panneau d'affichage a été déplacé du petit portillon vers le grand portail, afin de permettre une meilleure communication envers les parents.
- L'équipe voudrait savoir par quel intermédiaire il faut passer pour les demandes de travaux.
Réponse de Mr Lamarre : Il faut toujours procéder de la même manière. Les demandes sont à envoyer par mail à Mr Lamarre qui les transmet à Mr Marchand, adjoint en charge des travaux. Cela permet à Mr Lamarre de suivre les demandes qui sont faites.
- L'équipe enseignante souhaite également que, dans la mesure du possible, les agents n'interviennent pas durant le temps scolaire, sauf urgence.
- Les toilettes du haut et du bas ont été réparées plusieurs fois, malgré la suppression du papier essuie-mains. Mme Tastard précise que c'est désormais du papier biodégradable qui est utilisé.

Demandes de travaux

- L'équipe enseignante souhaite avertir les représentants de la municipalité que le photocopieur de l'école se fait ancien et que les problèmes techniques sont de plus en plus nombreux. Son remplacement doit être envisagé.
Réponse de Mr Lamarre : La municipalité revoit actuellement les contrats de maintenance concernant le matériel informatique et le réseau de l'école afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Le remplacement du photocopieur pourrait être inclus dans ce changement de prestataire. Mr Lamarre demande que l'équipe enseignante face une liste des fonctions souhaitées pour ce nouveau photocopieur.
- Mme Pont Le Roch se permet de réitérer sa demande de réparation de la porte donnant vers l'extérieur. Celle-ci s'avère dangereuse car elle n'a plus de frein. Cette demande a été déjà faite en novembre.
Réponse de Mr Lamarre : la porte et le frein seront réparés de la même manière que la porte de la classe de CE1-CE2.
- Le store de la porte de Mme Dufour ne s'ouvre plus et est complètement distendu. Il se coince régulièrement dans la porte.
- Un radiateur est à réparer dans la classe de CP-CE1.
- Malgré les travaux effectués, une révision du portillon vert est à prévoir. Depuis quelques temps, il est parfois impossible d'ouvrir le portillon avec une clé.
Mr Lamarre prend note de ces demandes de travaux.

4 - PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2016-2017 (RECRUTEMENT DES ATSEM, PREMIÈRE PRÉVISION D'EFFECTIFS)

| EFFECTIF 2015-2016 | | | | | | | | | |
|--------------------|-----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| PS1 | PS2 | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
| 3 | 21 | 10 | 18 | 15 | 23 | 13 | 22 | 24 | 149 |

Durant les deux prochaines années, ce sont des groupes importants en nombre qui vont partir en sixième. Il y a donc un risque de baisse des effectifs dans les années à venir.

Mr Bouttier présente également le chiffre des naissances sur la commune de Plumelec.

Naissances 2013 : 28

| EFFECTIF PREVISIONNEL 2016-2017 | | | | | | | | | |
|---------------------------------|-----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| PS1 | PS2 | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
| 3 | 10 | 21 | 10 | 18 | 15 | 23 | 13 | 22 | 135 |

Naissance 2014 : 27

Un mot sera diffusé sur la feuille communale afin d'informer les familles des modalités d'inscription et des portes ouvertes seront organisées.

Le contrat de deux ATSEM arrivera à terme à la rentrée prochaine et l'équipe enseignante souhaite rappeler son souhait d'une pérennisation de ces postes, notamment par la titularisation d'une deuxième ATSEM. L'équipe enseignante souhaite également savoir quelle sera l'organisation de l'année prochaine : y'aura-t-il deux ou trois atsems ?
Réponse de Mr Lamarre : la municipalité réfléchit actuellement à une réorganisation du personnel communal (ATSEM, personnel de garderie et personnel encadrant les TAP) pour la rentrée de septembre 2016. Cette réorganisation pourrait peut-être déboucher sur la titularisation d'une ATSEM ou d'un agent de la garderie, mais rien n'est sûr. Cette réorganisation sera entérinée avant la fin de l'année scolaire si possible afin que tout soit prêt pour la rentrée.

5 - PROJET DE MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCOLE À LA RENTRÉE 2016 : VOTE DU CONSEIL D'ÉCOLE

La municipalité a proposé une évolution des horaires de l'école pour l'année 2016-2017, comme présenté dans le tableau ci-dessous. Ce projet a été présenté lors d'une réunion qui a réuni la commission scolaire du conseil municipal, des représentants des parents d'élèves, des représentants du personnel communal et des représentants de l'équipe enseignante.

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 7h00 - 9h00 Garderie municipale | | | | |
| 9h00 - 12h00 Classe | | | | |
| 12h00 - 13h50 Cantine et TAP | | | 12h00 - 13h50 Cantine et TAP | |
| 13h50 - 16h30 Classe | | | 13h50 - 14h50 Classe | 13h50 - 16h30 Classe |
| | | | 14h50 - 16h30 TAP | 16h30 - 19h00 Garderie municipale |
| 16h30 - 19h00 Garderie municipale | | | 16h30 - 19h00 Garderie municipale | |
| Temps de classe : 5h40 | Temps de classe : 5h40 | Temps de classe : 3h00 | Temps de classe : 4h00 | Temps de classe : 5h40 |

Cette évolution permettrait d'agrandir la séance de TAP du jeudi après-midi.

L'équipe enseignante s'est prononcée favorablement à cette évolution en émettant quelques réserves :

- La sieste du jeudi après-midi ne devra pas être raccourcie sous prétexte du début des TAP.
- Il serait souhaitable que les élèves puissent bénéficier d'une récréation à 14h50 le jeudi.
- Garder des référents (ATSEM) pour les plus petits est un souhait de l'équipe.

Réponse de Mr Lamarre : les souhaits de l'équipe enseignante ont été entendus et seront pris en compte.

Ce projet est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Le conseil municipal du 8 mars validera ce projet qui sera transmis à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

6 - QUESTIONS DIVERSES

1) Qu'en est-il du projet de la nouvelle école ? Quelles sont les prochaines étapes et à quelle date ?

Réponse de Mr Hamon : Les enseignants sont conviés à une réunion le 16 mars afin de rencontrer l'Assistant Maitre d'œuvre responsable du projet et faire un premier inventaire des besoins

Afin de mieux préparer cette rencontre, l'équipe enseignante demande à disposer du compte-rendu d'une réunion qui avait eu lieu lors de la préparation du précédent projet et lors de laquelle les enseignants avaient déjà fait une liste de leurs recommandations.

Réponse de Mr Hamon : Mr Hamon va demander aux services municipaux de chercher ce document, précisant que l'AMO aura préparé les questions nécessaires à l'appréhension du projet. Il y aura une date pour rencontrer les parents et également une rencontre avec le personnel communal. Le projet scolaire inclura une école, un restaurant scolaire, une garderie. La médiathèque sera à la place de l'ancien bâtiment des Restaurants du cœur. Chacun pôle sera étudié séparément. Le projet va se dérouler selon plusieurs phases :

- estimation du projet
- montage du dossier de consultation pour les architectes
- consultation des entreprises (début 2017)

2) Les personnels en place cette année (ATSEM, personnel de la garderie) seront-ils présents l'année prochaine ?

La réponse a été donnée par Mr Lamarre dans la partie 4 – Préparation de la rentrée 2016/2017.

3) Le portillon d'entrée est ouvert le matin et le soir pendant les temps de garderie alors que ce n'était pas le cas il y a quelques mois. Même si cela peut se comprendre étant donné les arrivées régulières de parents à la garderie, cela peut permettre aussi à des personnes extérieures de pénétrer dans l'école. Est-ce une consigne de la mairie de ne pas fermer le portillon ?

Réponse de Mr Lamarre : Non, ce n'est pas une consigne. Le portillon doit être fermé, tout comme la porte de secours de la garderie. La municipalité doit revoir cela avec le personnel de garderie. Il est demandé aux parents dont les enfants sont à la garderie de veiller à bien refermer le portail derrière eux.

Mr Bouttier rappelle que l'école est actuellement placée en plan vigipirate et qu'elle doit être capable de contrôler toutes les entrées. Il est donc nécessaire que le portillon vert reste fermé et ne soit ouvert que par le personnel communal ou les enseignants.

Les représentants de parents d'élèves demandent à ce qu'un affichage soit mis sur le portillon afin de préciser que celui-ci doit être systématiquement fermé.

4) L'équipe enseignante souhaiterait savoir comment sont répartis les personnels de TAP en fonction des groupes classes.

Réponse de Mr Lamarre : Certains choisissent de changer de groupe-classe. La rotation s'explique parfois aussi par la volonté de pouvoir mener la même activité avec deux classes.

5) Mme Tastard transmet le questionnement concernant l'utilisation des classes durant les TAP du midi. Le personnel communal souhaiterait qu'il y ait toujours deux classes libres le midi.

Réponse de l'équipe enseignante : Comme cela a été dit lors de la réunion en mairie, il n'y a aucun problème pour libérer les classes le midi. Le personnel communal ne doit pas hésiter à venir demander aux enseignants si leur classe est disponible.

Le conseil d'école est clos à 19h05.

PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE : Lundi 13 juin 2016

Le président du Conseil d'Ecole,
Julien BOUTTIER



La secrétaire de séance,
Fabienne DUFOUR

